

signalé les travaux de ces Congrès. Après une nouvelle interruption de quatre ans, le Congrès a été convoqué à Lucques, en 1887 ; puis à Lodi, en Lombardie, en 1890 ; à Vicence, en 1891 ; à Gênes, en 1892 ; à Rome, en 1893 ; à Pavie, en 1894 ; à Turin, en 1895 ; à Fiesole, au-dessus de Florence, en 1896 ; à Milan, en 1897, puis, cette année-ci, à Ferrare.

—Le Souverain Pontife vient de nommer Mgr. Lorenzelli nonce à Paris, en remplacement de Mgr Clari, décédé.

Voici, sur cet éminent prélat, quelques lignes empruntées à la *Croix* :

Le nouveau Nonce à Paris, Mgr. Benoît Lorenzelli, est né à Badi, diocèse de Bologne, le 11 mai 1853.

Doué d'une science profonde et d'un esprit pénétrant, il a professé avec distinction.

C'est en 1896, le 30 novembre, qu'il fut élu Nonce apostolique et envoyé extraordinaire à Munich. Il était autrefois internonce au Luxembourg. Dans les hautes et très délicates situations qu'il a successivement occupées, Mgr. Lorenzelli a toujours montré une affabilité sereine et une grande expérience des hommes. A Paris, poste réputé particulièrement difficile dans les circonstances politiques que nous traversons, il n'aura pas de peine à conquérir l'influence qui revient de droit au représentant du Saint-Siège.

—Nous extrayons d'une lettre romaine adressée à la *Vérité*, de Paris, et portant la date du 25 avril, la note suivante :

Les Pères Somasques, fondés par saint Jérôme Emiliani, pour recueillir et instruire les orphelins, ont tenu ces jours-ci le chapitre général de leur ordre et ont réélu comme supérieur général le R. P. Laurent Cossa. Cet ordre, très florissant à la fin du siècle dernier, se reconstitue peu à peu, déjà il possède de nouveau 8 maisons en Lombardie, 3 au Piémont et 6 à Rome où ils dirigent l'orphelinat de Santa-Maria-in-Aquiro, la maison des aveugles à Saint-Alexis sur l'Aventin, et l'hospice des sourds-muets sous la Porte Pie.

---

FRANCE.—La campagne antimaçonnique se poursuit avec une vigueur de plus en plus grande. Dans le procès des chefs des diverses ligues poursuivies pour délit d'association illégale, c'est en réalité la Franc-Maçonnerie qui a été mise sur la sellette. Elle y sera placée encore, et avec plus de tapage probablement, car la Ligue de la Patrie française, pour une, a fait appel du jugement qui la frappe.

François Coppée, le président d'honneur de cette ligue, dans sa déposition, a poussé une jolie botte à la secte, tandis que, dans sa plaidoirie, Jules Lemaitre la prenait plus longuement à partie :